RÉDUCTION D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES FAITES EN VUE DE SÉCURISER UNE HABITATION CONTRE L'INCENDIE

Attestation en application de l'article 63/16 de l'AR/CIR 92 relative aux travaux effectués visés à l'article 145/31 du Code des impôts sur les revenus 1992.

Je soussigné,	entrepreneui
établi à	atteste que

Les fournitures et placements "contre l'incendie" suivants ont été exécutés, conformément à la réglementation en vigueur en matière de prévention contre l'incendie et l'explosion :

(biffer les fournitures et placements ci-dessous qui ne sont pas d'application)

- 1. fourniture et placement d'extincteurs à eau avec additif de 6 kg conformes à la série des normes NBN EN 3 "Extincteurs d'incendie portatifs"
- 2. fourniture et placement d'extincteurs à poudre polyvalente de 6 kg, conformes à la série des normes NBN EN 3 "Extincteurs d'incendie portatifs"
- 3. fourniture et placement d'un extincteur placé pour l'extinction automatique en chaufferie fonctionnant au mazout
- 4. fourniture et placement de portes résistantes au feu "une demi heure" installées :
 - 1° entre le garage et l'habitation ;
 - 2° du côté intérieur de la cuisine ;
 - 3° entre la partie nocturne et diurne de l'habitation ;
 - 4° du côté intérieur du local chaufferie.

Par la présente, je confirme en qualité d'entrepreneur que les portes résistant au feu « 1/2h » sont placées sur la base d'un procès verbal d'essai, dont tous les détails sont respectés. L'essai est réalisé conformément à la NBN 713-020 « Résistance au feu des éléments de construction » ou El 30 selon la NBN EN 13501-2 « Classement au feu des produits de construction et des éléments de bâtiment – Partie 2 : classement à partir de données des essais de résistance au feu, service de ventilation exclus ».

La fourniture et le placement en sécurisation susmentionnés ont été exécutés auprès de mon client le (date)
Données du client (habitation où s'effectuent les travaux) :
NOM:
ADRESSE :
Date Signature :